

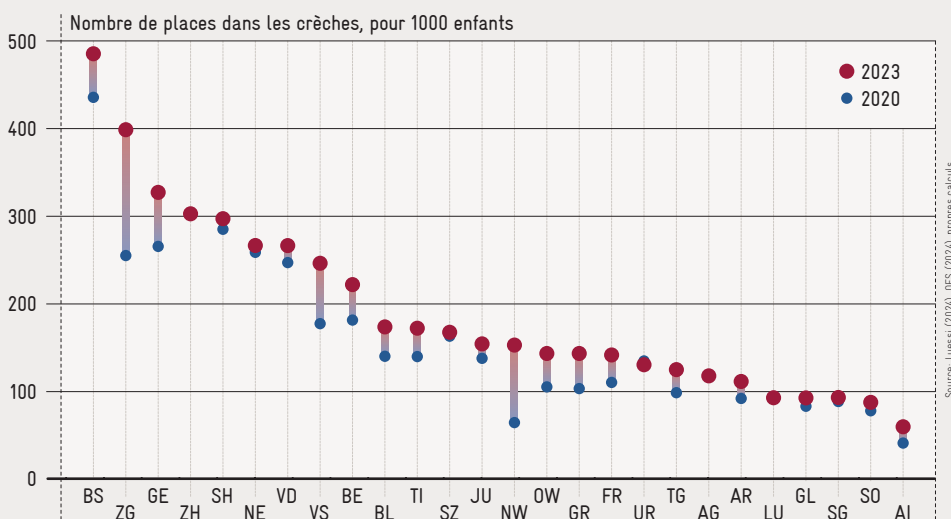
Crèches: une politique plus proche des familles

La Confédération n'a pas besoin d'intervenir pour une garde d'enfants de qualité et abordable. La responsabilité incombe aux cantons et aux communes, plus à même de répondre aux besoins des parents.

Contexte

On a longtemps déploré le manque de places dans les structures d'accueil collectif de jour (crèches). Entre-temps, l'offre est devenue excédentaire dans certaines villes. Pour autant, l'action politique ne se retire pas, bien au contraire: outre les cantons et les communes, la Confédération s'implique désormais davantage dans la politique en matière de crèches. Cette situation est problématique, car les cantons et les communes sont plus proches des besoins des familles. Cette évolution n'a toutefois rien de surprenant: la politique en matière de crèches poursuit des objectifs ambitieux. Elle doit à la fois encourager l'activité professionnelle des parents et soutenir le développement de la petite enfance.

Hausse du nombre de places en crèches



Depuis 2020, l'offre de places dans les crèches a augmenté de 20% en moyenne dans les cantons.

Faits

4 sur 10

En 2023, environ 40 % des enfants de 0 à 3 ans fréquentaient une crèche. Les grands-parents jouent également un rôle clé: environ 42 % des enfants bénéficient de cette solution de garde, parfois en complément de la crèche.

■ Objectif (ir-)réalisable

La politique en matière de crèches vise à permettre aux parents d'augmenter leur activité professionnelle. Or, des études montrent que les subventions n'y contribuent guère. Souvent, la garde institutionnelle remplace des formes privées comme la garde par les grands-parents. Dans ces cas, les parents ne travaillent pas plus, d'où des effets d'aubaine.

■ Responsabilités peu claires

Dans la plupart des cantons, l'accueil préscolaire est une tâche qui incombe aux communes et aux cantons. Si la Confédération intervient de manière permanente, cela nuirait à une répartition claire des compétences.

■ Réglementation bureaucratique

Certains cantons réglementent de manière extrêmement détaillée les exigences auxquelles les crèches doivent répondre, allant jusqu'aux prescriptions concernant le revêtement des sols. Une certaine réglementation est nécessaire, mais un excès augmente les coûts et réduit la diversité de l'offre.

■ Un soutien inefficace

Les cantons misent sur différents modèles de subventionnement: financement initial, garanties de déficit ou soutien direct à certaines crèches. Des instruments plus ciblés tels que les bons de garde ne sont que rarement utilisés.

Recommandations

Une politique en matière de crèche efficace repose sur trois piliers: premièrement, elle est plus pertinente là où les familles en profitent directement, à savoir dans les **communes**. C'est là qu'elles peuvent faire valoir leurs préférences et assumer les coûts liés à leurs décisions.

Deuxièmement, une éventuelle **aide** devrait être versée **directement aux parents**, idéalement par le biais de bons de garde. Cette mesure permet un soutien ciblé et le libre choix entre différentes solutions de garde. Troisièmement, il faut **limiter** autant que possible les **régulations inutiles** imposées aux responsables de crèches.

